

Modification des modalités de participation des collectivités membres du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 25 mai 1987, la Ville de Besançon a adhéré au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze, lequel a pour objet :

- d'acquérir ou de s'assurer la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains et installations nécessaires à la réalisation d'un aérodrome

- de réaliser toutes études et tous travaux de desserte et d'aménagement sur cet ensemble en vue d'y réaliser un équipement ouvert à la circulation aérienne publique

- d'effectuer des opérations de vente, location-vente ou toute forme de mise à disposition des bâtiments et terrains aménagés.

Ce Syndicat Mixte groupe la Ville de Besançon, le Département du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, 13 communes de l'agglomération, ainsi que le Syndicat Intercommunal de l'échangeur de Valentin (regroupant Châtillon-le-Duc, Ecole-Valentin, Miserey-Salines).

La Ville de Besançon, le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs contribuent pour 95 % aux charges du Syndicat, à raison d'un tiers chacun. Les 5 % restants sont pris en charge par les communes et le SIEV, à raison du nombre d'habitants de chacun.

Dans le cadre d'une convention de concession en date du 5 août 1987, le Syndicat Mixte a confié à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la réalisation de l'opération : études, acquisitions, aménagement.

Pour financer les dépenses à engager, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs a contracté trois emprunts sur 15 ans de 7 500 000 F, 625 000 F et 5 200 000 F, soit un total de 13 325 000 F.

La charge des annuités de ces emprunts est assumée par les collectivités membres du Syndicat, sous forme d'une participation de fonctionnement versée chaque année. Pour la Ville de Besançon, cette participation s'est élevée à 532 227,62 F en 1991.

Ce dispositif est aujourd'hui remis en cause par la Préfecture et les Services Fiscaux, notamment quant au régime fiscal de l'opération vis-à-vis de la TVA.

Au terme de plusieurs rencontres avec les services concernés, il apparaît possible de régulariser la situation, en modifiant le traité de concession entre le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Dans le même temps, il convient de modifier aussi le système de participation des Collectivités. Considérée par les Services Fiscaux comme une subvention de fonctionnement taxable à la TVA, la participation annuelle des collectivités serait transformée en une participation unique couvrant l'ensemble du capital restant à rembourser. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'une subvention d'équipement non taxable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération ci-après décrite et en cas d'accord, autoriser M. le Député-Maire à :

1) verser une dotation d'équipement au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze d'un montant de 3 798 165 F à inscrire au budget supplémentaire 1991, par décision modificative, au chapitre 912/130.89016.20200,

2) inscrire en recettes un emprunt de 3 798 165 F provenant du partage entre les collectivités des 3 emprunts contractés initialement par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le compte du

Syndicat Mixte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole qui figurera au budget supplémentaire de 1991, par décision modificative, au chapitre 912/1651.89016.20200,

3) autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant transférant à la Ville de Besançon l'affectation partielle des 3 contrats de prêts, à savoir 1/3 de 95 % du montant du capital restant dû pour les prêts 1 et 2 et 1/3 du capital restant dû pour le prêt n° 3.

I - Rappel des prêts contractés par la CCI

	Prêt n° 1	Prêt n° 2	Prêt n° 3	TOTAL
Montant initial	7 500 000 F	625 000 F	5 200 000 F	13 325 000 F
Taux	8,95 % fixe	9,25 % fixe	8,90 % fixe	
Durée	15 ans	12 ans	15 ans	
Mis en place	09/1987	12/1988	11/1989	
Capital restant dû	6 328 099 F	524 540 F	4 884 489 F	11 737 128 F

II - Situation modifiée

	Prêt n° 1	Prêt n° 2	Prêt n° 3	TOTAL
Affectation à la Ville de Besançon	2 003 898 F	166 104 F	1 628 163 F	3 798 165 F
Affectation au Conseil Général du Doubs	2 003 898 F	166 104 F	1 628 163 F	3 798 165 F
Affectation à la CCID	2 003 898 F	166 104 F	1 628 163 F	3 798 165 F
Affectation aux communes périphériques gérées par la CCI	316 405 F	26 228 F	-	342 633 F
TOTAUX	6 328 099 F	524 540 F	4 884 489 F	11 737 128 F

4) s'engager à inscrire chaque année au budget, à partir de 1991, les crédits nécessaires au règlement des annuités d'emprunts correspondant au capital restant dû des prêts repris par la Ville de Besançon, soit annuellement :

de 1992 à 2000	532 229,13 F
de 2001 à 2002	504 240,88 F
de 2003 à 2005	210 470,16 F.

Il convient de rappeler que la participation annuelle versée à la Chambre de Commerce et d'Industrie correspondait exactement à l'annuité que la Ville de Besançon aura à régler à la Caisse Régionale de Crédit Agricole, il n'y a donc pas d'incidence budgétaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On vous a rappelé les prêts qui avaient été contractés, comment on modifie la situation et les raisons pour lesquelles on vous demande d'approuver cette délibération.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, pourriez-vous nous indiquer l'activité actuelle de l'aérodrome et le type d'activité ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un terrain qui est destiné à recevoir des avions, et à permettre aussi que des avions puissent y atterrir et décoller dans les meilleures conditions. Je n'ai pas en tête les chiffres d'activités, on pourra vous les fournir mais je pense que c'était indispensable de réaliser un tel investissement, un tel équipement et nous allons continuer d'ailleurs puisque dans le courant de l'année 1992, nous allons aménager ce terrain pour permettre un atterrissage tout temps par des systèmes un peu compliqués que je ne connais pas bien car je ne suis ni aviateur ni spécialiste dans ces choses-là. Mais en tout cas je crois que c'est un équipement qui est maintenant ouvert à la circulation aérienne publique et dont l'activité va en progressant.

M. GRAPPIN : Avez-vous une idée des mouvements d'avions ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On nous le donne régulièrement et il vous sera communiqué par nos services.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, puisque vous évoquez ce syndicat, pourriez-vous nous faire parvenir le détail des comptes de ces syndicats mixtes ? Je crois que la question de M. GRAPPIN est tout de même intéressante car les montants engagés par les collectivités de 13 MF sont significatifs. Il conviendrait effectivement de suivre l'évolution du trafic, quant à sa nature et quantitativement aussi.

Si M. GRAPPIN pose la question, c'est qu'on sait très bien que cet aéroport a tout de même une toute petite activité. Je sais que les collectivités s'approprient à ressaisir leurs assemblées respectives d'un certain nombre de décisions d'investissements nouveaux. Il convient donc d'en étudier un peu la faisabilité. La première chose à voir naturellement, c'est l'actualité actuelle, la demande qui s'exerce sur ce terrain. L'aviation à Besançon a toujours été un sujet difficile et il convient de suivre son évolution avec précaution. Moi je suis preneur également de renseignements sur ce point, statistiques et comptables.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est parfaitement votre droit, d'autant plus que la Ville est représentée à ce syndicat par Paulette KUNSTLER et Marcellin BARETJE. J'y assiste aussi assez régulièrement mais je ne retiens pas tous les chiffres ! On pourra peut-être, dans la prochaine séance du Conseil Municipal, vous donner un compte rendu des activités et de la gestion, c'est-à-dire les deux questions qui sont posées. Entre temps on vous fera parvenir à l'un et à l'autre ce qu'on a actuellement, mais on pourra inscrire un compte rendu des activités de l'aéroport de La Vèze à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

M. JACQUEMIN : Un petit point que je devrais peut-être savoir : les décisions d'investissements du syndicat mixte...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est l'affaire du syndicat.

M. JACQUEMIN : C'est l'affaire du syndicat mixte et nous n'en sommes saisis qu'a posteriori, n'est-ce pas ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. JACQUEMIN : Nous en sommes saisis !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si, nous en sommes toujours saisis.

M. JACQUEMIN : Donc nous en sommes saisis a posteriori, telle est la réglementation qui touche les syndicats mixtes. Il serait intéressant effectivement que vous puissiez de vous-même initier une information du Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait. Je pourrais aussi dans la même réunion, vous donner un petit peu le bilan de l'autre syndicat mixte auquel nous appartenons, celui de Palente, où effectivement les choses là aussi, je l'ai demandé récemment au Service Economique, sont intéressantes à connaître. Ce syndicat mixte avec la Chambre de Commerce est peut-être plus facile à gérer et il arrive bientôt en fin de

parcours. Donc on pourra inscrire dans un prochain ordre du jour à la fois un compte rendu d'activités du syndicat de La Vèze et de celui de Palente.

M. de SURY : Je voudrais dire que sur le rapport lui-même je n'ai rien à dire puisqu'il s'agit d'une astuce permettant d'échapper à la TVA.

Par contre, sur le fond et concernant l'aérodrome de La Vèze, je voudrais dire que j'ai quelques interrogations. J'ai une petite expérience aéronautique, et l'aérodrome de La Vèze comme terrain d'aéroclub c'est très bien, mais si on veut vraiment en faire un terrain d'affaires, il faut l'équiper en équipement d'atterrissage tout temps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est ce qu'on va faire.

M. de SURY : Atterrissage tout temps, cela veut dire des dépenses d'investissement d'une part mais aussi des dépenses de fonctionnement, car cela veut dire assurer une permanence pour les avions qui envisagent de s'y poser. Cela représente des coûts relativement importants. Alors je ne suis pas catégorique mais quand même je m'interroge, est-ce que les décisions concernant La Vèze ont été prises en ayant une claire conscience de l'ensemble des coûts, y compris les coûts de fonctionnement, et puis des avantages que cela apporte par rapport à la solution qui existe avec l'aérodrome de Dole-Tavaux. Est-ce que vraiment l'avantage qui se situe entre un quart d'heure et vingt minutes sur la différence de trajet entre Dole-Tavaux / Besançon et La Vèze / Besançon, justifie cette dispersion des efforts d'investissement et de fonctionnement. C'est une question que je me pose.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez raison sur la dispersion et je crois que dans la mesure où l'aérodrome de La Vèze sera une meilleure installation que maintenant, nous nous reposerons la question de savoir si nous devons continuer d'aider et d'équilibrer le budget de Dole-Tavaux car dans la mesure où La Vèze est performant, pourquoi participer aux deux ? Dole-Tavaux est plus un aérodrome régional alors que La Vèze est plus local. On vous donnera aussi dans ce compte rendu les projets d'investissement. J'ajouterai pour conclure que bien entendu, quand nous investissons, nous regardons aussi le fonctionnement.

M. BARETJE : Juste pour apporter un petit complément. Sauf erreur de ma part, il est évident que ce n'est pas notre assemblée qui va prendre des décisions concernant le syndicat mixte ; c'est le syndicat mixte lui-même qui les prend. Donc ici, on ne pourra donner qu'un certain nombre d'informations les plus larges possible. Ce que je voulais ajouter c'est que, pour ne pas être spécialiste de tous ces problèmes, il me semble néanmoins que les gens présents aux réunions de ce syndicat sont très conscients de la nécessité du développement de cet aérodrome qui ne peut être que largement complémentaire pour Besançon et les communes environnantes. Sur le plan technique, on essaie d'avancer malgré les difficultés mais la Chambre de Commerce et d'Industrie suit ce dossier de très près et sérieusement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Jusqu'à plus ample informé, nous faisons confiance à la Chambre de Commerce dans cette affaire-là.

M. NACHIN : Je souhaiterais être également destinataire des informations que vous avez proposé de donner. La Ville de Besançon faisant partie du syndicat mixte, il serait peut-être opportun que les Conseillers Municipaux de Besançon soient informés par ses représentants des positions qui sont prises au sein de ce syndicat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien entendu, dès qu'il s'agit de prendre une mesure d'ordre financier, cela passe nécessairement par une délibération du Conseil et c'est l'occasion pour nous de vous tenir au courant des travaux de ce syndicat, ce que nous ferons.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.